

PORTE DE TIZÉ

AXE PRIORITAIRE

TRANSPORT EN COMMUN

Rennes Métropole va réaliser des aménagements destinés à améliorer la performance des lignes de transports collectifs et renforcer les liaisons cyclables entre Rennes, Acigné et Thorigné-Fouillard.

Les travaux auront lieu de juillet 2023 au printemps 2024.

Ils consistent principalement à :

- Réaliser plusieurs tronçons de couloirs réservés aux transports en commun en amont des carrefours giratoires ;
- Conforter et sécuriser les quais bus existants ;
- Aménager les itinéraires cyclables prévus au droit de l'opération : REV (Réseau Express Vélos) vers Acigné et schéma directeur vélo vers Thorigné-Fouillard ;
- Adapter les profils pour réduire les vitesses.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROJET :

➔ LE FRANCHISSEMENT CYCLABLE DE LA PORTE DE TIZÉ

La largeur de l'anneau routier du giratoire sera réduite pour installer une piste cyclable unidirectionnelle en rive extérieure. Une signalétique dynamique particulière avec détection des cycles en approche sera mise en place afin de renforcer la sécurité des cycles. Au droit des bretelles de sorties, les cycles seront maintenus dans l'anneau et seront prioritaires sur les véhicules arrivant de la rocade. La largeur des bretelles sera réduite afin de maîtriser les vitesses d'approches. Des aménagements test seront réalisés cet été avant travaux définitifs en 2024.

➔ LES AMÉNAGEMENTS ENTRE LES DEUX GIRATOIRES (SECTION A)

Les largeurs de voirie seront réduites afin de permettre l'implantation d'un couloir bus de 3,50 m de large dans le sens "vers Rennes". Les pistes cyclables seront réalisées de part et d'autre de la chaussée.

➔ LE GIRATOIRE DU PÂTIS DU MOULINET

Les travaux consistent principalement à aménager des pistes cyclables en périphérie de l'anneau sur les actuels trottoirs, ainsi que de réaliser des traversées cyclables contiguës aux traversées piétonnes. Sur ce giratoire, la priorité sera donnée aux cycles.

➔ LA SECTION ENTRE LE GIRATOIRE DU PÂTIS DU MOULINET ET LA FIN D'OPÉRATION VERS ACIGNÉ (SECTION B)

La création d'un couloir bus dans le sens "vers Rennes" ainsi qu'une piste cyclable de chaque côté de la chaussée obligent à utiliser les accotements et les fossés existants. La présence d'un ruisseau, sur une longueur d'environ 150 m, nécessite de le dévier dans les parcelles agricoles bordant l'aménagement, ce qui permettra également d'améliorer la qualité des milieux naturels (voir pages 4). Les arrêts de bus seront aménagés ainsi que les dessertes piétons avec une traversée de voie sécurisée.

➔ LA SECTION AU NORD DU GIRATOIRE DU PÂTIS DU MOULINET VERS THORIGNÉ-FOUILLARD (SECTION C)

L'aménagement prévoit la réalisation d'un couloir bus dans le sens "vers Rennes" sur une longueur d'environ 300 m. Le quai bus situé au Sud de cette section sera maintenu et aménagé comme un quai classique avec bordure. Les cheminements piétons, en sable stabilisé, seront réalisés autour du quai. Une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur de 3 m (sauf réduction ponctuelle) sera réalisée en enrobé drainant en rive Est et permettra de connecter le Sud de l'agglomération de Thorigné-Fouillard.

DES QUESTIONS SUR LES TRAVAUX ?

comtravaux@rennesmetropole.fr

06 24 13 60 95

🐦 @RennesTravaux

Le planning prévisionnel des travaux :

Tronçon C : juillet 2023 à novembre 2023

Tronçon B : novembre 2023 à février 2024

Tronçon A (y compris giratoire porte de Tizé) :
février à mai 2024

Conditions de circulation :

- La circulation à double sens sera maintenue aux heures de fort trafic.
- En dehors des heures de pointe, la circulation pourra être alternée.
- Sur des périodes réduites spécifiques, pour assurer la sécurité des compagnons, un tronçon de voirie pourra être barré dans un ou deux sens. Une déviation sera alors mise en place.
- La mise en oeuvre des revêtements de voirie sera réalisée de nuit hors circulation (routes barrées).

Création d'un couloir bus sens Thorigné-Fouillard vers Rennes
Sécurisation des quais bus
création d'une piste cyclable bidirectionnelle

Un couloir bus dans le sens entrant
2 pistes cyclables unidirectionnelles en rive

Création d'une piste cyclable bidirectionnelle

Création d'un îlot
pour sécuriser
les traversées piétonnes

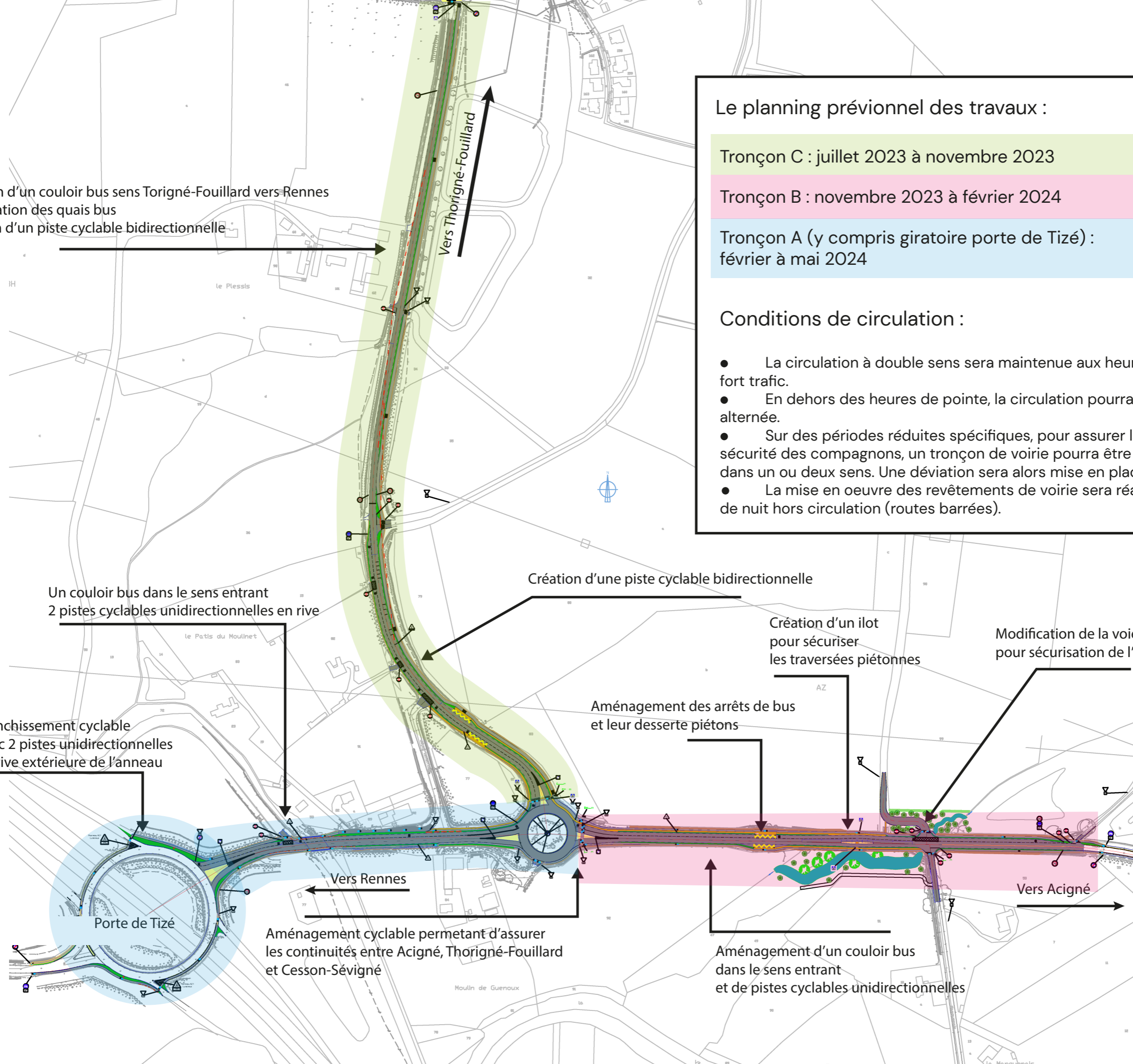
Modification de la voie d'accès à la ferme
pour sécurisation de l'intersection

Franchissement cyclable
avec 2 pistes unidirectionnelles
en rive extérieure de l'anneau

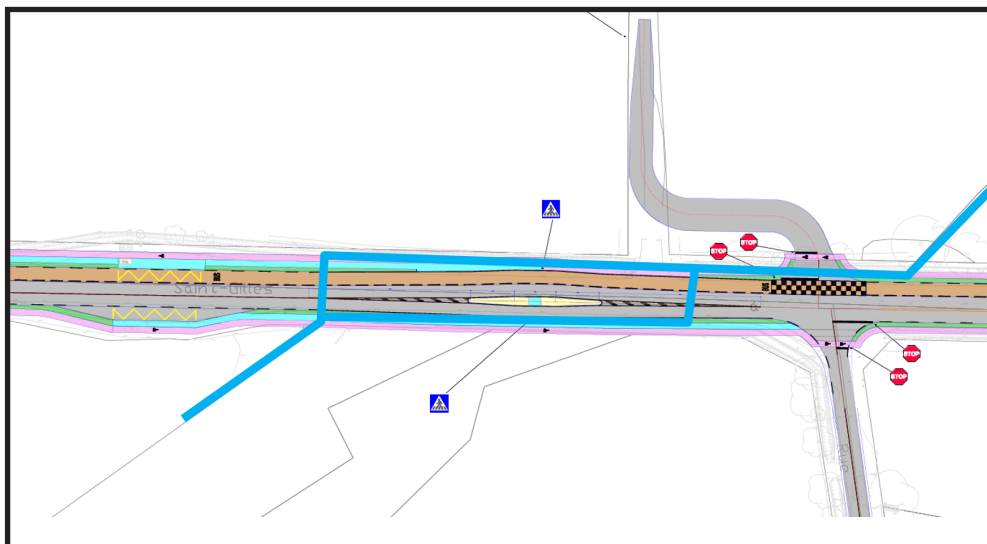
Aménagement des arrêts de bus
et leur desserte piétons

Aménagement cyclable permettant d'assurer
les continuités entre Acigné, Thorigné-Fouillard
et Cesson-Sévigné

Aménagement d'un couloir bus
dans le sens entrant
et de pistes cyclables unidirectionnelles

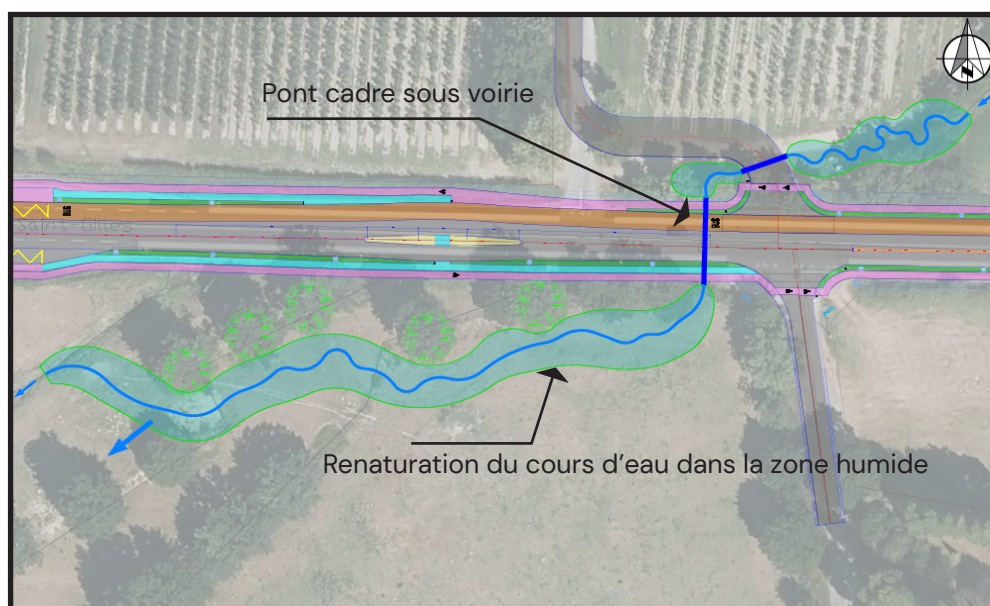


La problématique du ruisseau :



Le ruisseau (en bleu) se situe dans l'emprise des fossés de voirie (des 2 cotés) ce qui interdit le busage classique du fossé

La solution adoptée :



Cette option d'aménagement constitue la solution optimale d'un point de vue écologique :

- le busage du ruisseau sous la route est effectué à l'aide d'un pont cadre dimensionné pour faciliter le franchissement par la petite faune (hérissons, rongeurs, chauve-souris...)
- le ruisseau est renaturé au nord et au sud de la voirie dans les parcelles, actuellement en prairie
- le tracé du nouveau cours d'eau permettra de recréer ou améliorer la zone humide actuelle



La prise en compte des enjeux écologiques :

- > Création de 1 km de voie transport en commun et 2 km de pistes cyclables
- > Plantation de 32 arbres et d'une haie paysagère
- > Réduction des surfaces imperméables. 200 mètres linéaires de ruisseau améliorés avec renforcement des zones humides
- > Utilisation de matériaux recyclés dans les enrobés